

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 28/10/97
N° DE DEPOT : 684
R.C.S. LYON : 343 488 508
N° DE GESTION: 87 B 02855

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----

MONIN ORDURES SERVICE

264 rue Garibaldi
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

ORD. DESIGNANT COMMISSAIRE APPORTS

concernant la Société désignée ci-dessus.

37/1052

24 OCT. 1997

297003

**REQUÊTE CONJOINTE AUPRES DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON**

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Gérard DI PLACIDO, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société CDC, CARRIERES ET DECHARGES CONTRÔLEES, société anonyme au capital de 660.000 francs, dont le siège social est à DONZERE (26290), Route de Grignan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VALENCE sous le numéro B 317 409 902,
- Monsieur Pierre de DIETRICH, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société MOS, société anonyme au capital de 26.297.300 francs, dont le siège social est à LYON (69003), Le Madura, 264 rue Garibaldi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 343 488 508,

ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un ou plusieurs commissaires chargés, conformément aux articles 193 et 378-1 de la Loi du 24 juillet 1966 et à l'article 169 du Décret du 23 mars 1967 susvisé, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la Société MOS, susvisée, par la Société C.D.C.

ETANT PRECISE ICI :

- Que la société **MOS**, est appelée à détenir dans les prochains jours et en toute hypothèse avant la signature du projet de fusion, la totalité des actions de 100 Francs chacune composant le capital de la Société **C.D.C.** de sorte que l'opération projetée ne nécessitera pas l'établissement du rapport d'un Commissaire à la Fusion tel que visé à l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966, conformément à l'article 378-1 de ladite loi.
- Que la société **MOS** (absorbante) et la société **C.D.C.** sont toutes deux spécialisées dans le traitement des déchets par tous moyens.
- Que la présente opération s'inscrit dans le cadre d'une rationalisation des coûts et une optimisation de l'activité de traitements et revalorisation des Déchets Industriels Spéciaux.

Il est donc projeté d'apporter l'ensemble des éléments d'actifs appartenant à la société **C.D.C.** à la société **MOS** par voie d'absorption de la première par la deuxième. Pour cette opération serait retenue la valeur nette comptable des biens telle qu'elle ressortira d'un arrêté des comptes au 30 septembre 1997.



QUE NOUS SOLLICITONS Monsieur le Président la nomination du :

Cabinet MASSON

Commissaire aux Comptes inscrits au Tableau des Experts Comptables de LYON, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON - demeurant Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient à LYON (69003).

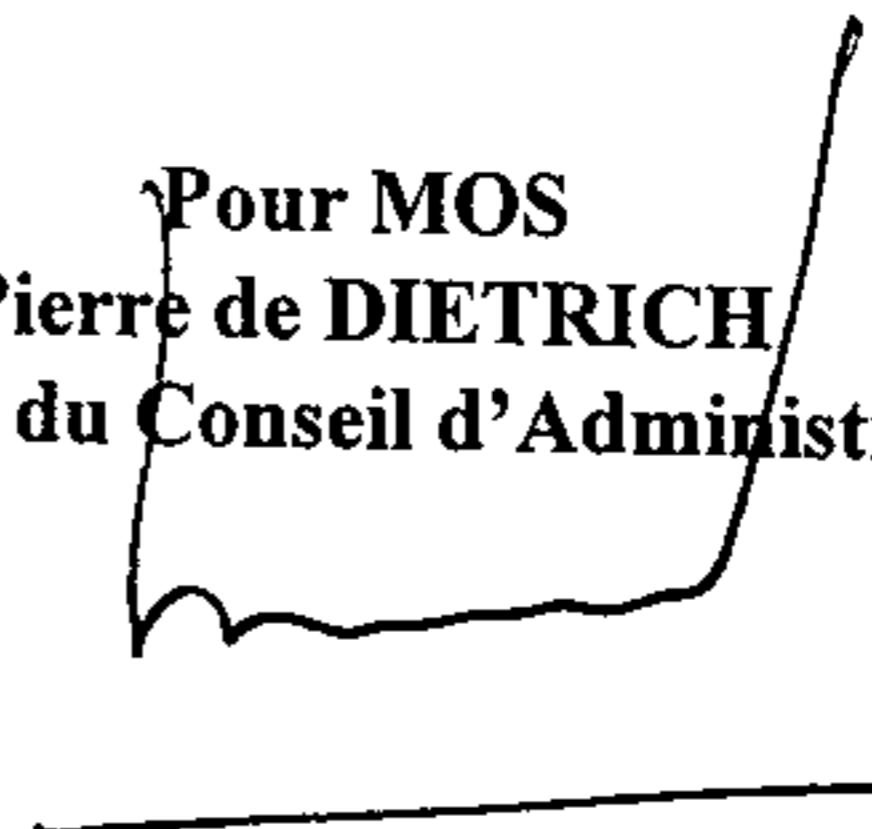
en qualité de Commissaire aux Apports ayant pour mission de vérifier les apports en nature consentis à titre de fusion par la société **C.D.C.** à la société **MOS**.

FAIT à PARIS
Le 20 Octobre 1997

Pour C.D.C.
Gérard DI PLACIDO
Président du Conseil d'Administration



Pour MOS
Pierre de DIETRICH
Président du Conseil d'Administration



ORDONNANCE

Nous, Monsieur

Agissant en qualité de Président du Tribunal de Commerce de LYON

Assisté de Maître _____, Greffier en Chef,

Vu la requête présentée par :

- Monsieur Gérard DI PLACIDO, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société CDC, CARRIERES ET DECHARGES CONTRÔLEES, société anonyme au capital de 660.000 francs, dont le siège social est à DONZERE (26290), Route de Grignan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VALENCE sous le numéro B 317 409 902,

et

- Monsieur Pierre de DIETRICH, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société MOS, société anonyme au capital de 26.297.300 francs, dont le siège social est à LYON (69003), Le Madura, 264 rue Garibaldi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 343 488 508,

Vu les articles 193 et 378-1 de la Loi 66.537 du 24 juillet 1966,

Vu les articles du décret N° 67-236 du 23 mars 1967,

Désignons ~~Monsieur~~ *le Cabinet MASSON sarl*

Commissaire inscrit, en qualité de Commissaire aux Apports, à l'effet d'apprécier conformément à la loi, la valeur de l'apport/fusion par la Société CDC à MOS.

au besoin se faire assister de tout expert de son choix, en faire rapport, le tout conformément à la loi.

LE PRÉSIDENT

POUR LE PRÉSIDENT

Fait à LYON

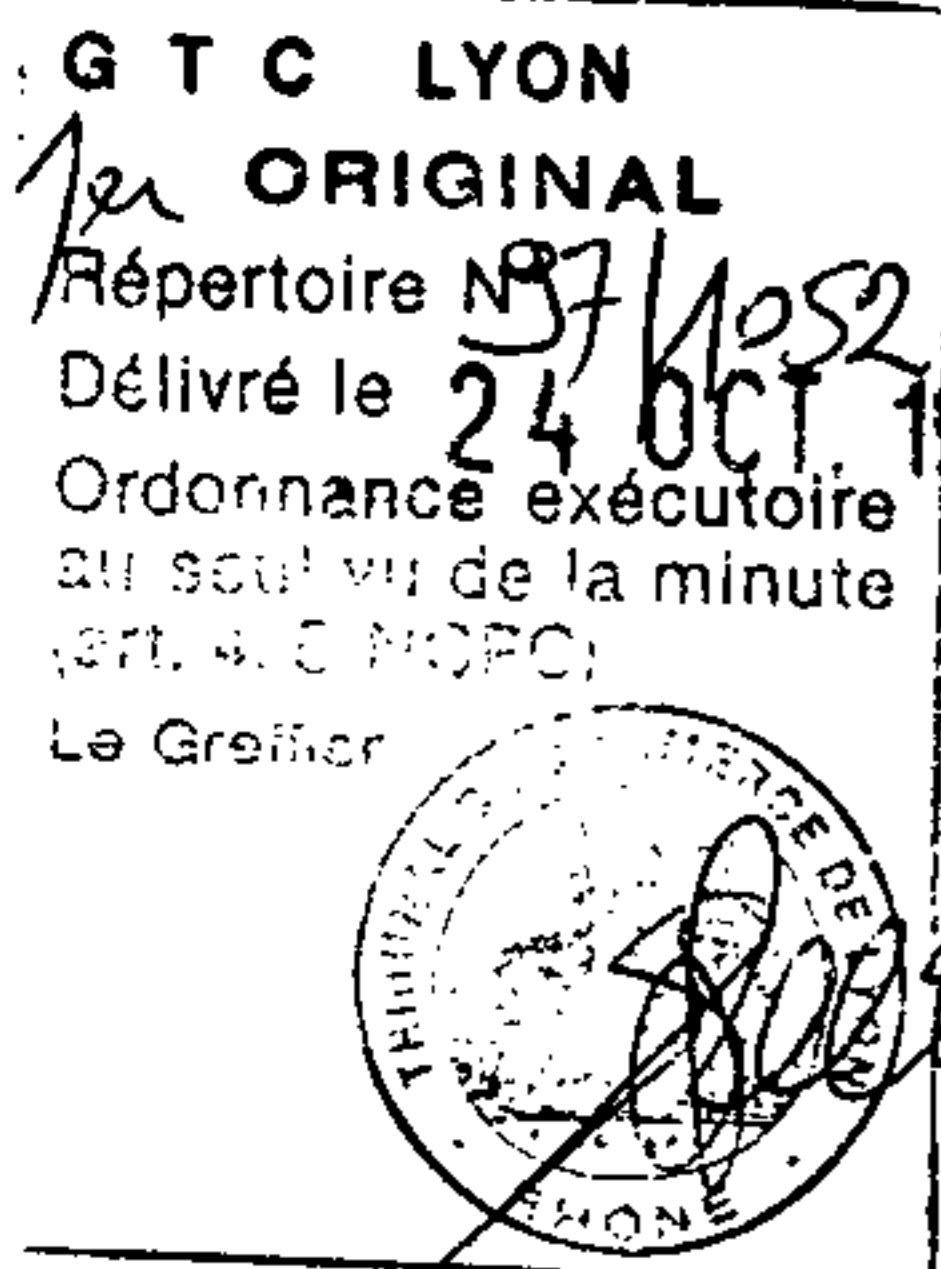
En notre Cabinet

LE JUGE DELEGUE

Le 24 OCT. 1997

LE GREFFIER

C. BILLET



[Signature]